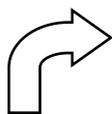


Les installations

à l'intérieur : Halle des sports de Sains en Amiénois.
Chemin de la Sentelette
Accessibilité : du 9 septembre au 30 juin.

à l'extérieur : Terrain de tir à l'arc, au bout du terrain de football



Jeu d'arc, au bout du terrain de football

Accessibilité permanente pour les archers majeurs,
Pour les archers mineurs : sous réserve d'être accompagné d'un adulte

Les horaires

lundi :	de 17h30 à 19h de 19h à 20h30 de 20h30 à 21h30	Entraînement libre Cours initiation et perfectionnement adultes et adolescents Entraînement libre
mercredi :	de 18h à 19h30 de 19h30 à 21h30	Cours initiation et perfectionnement enfants et adolescents Entraînement libre
jeudi :	de 17h30 à 21h30	Entraînement libre
samedi :	de 10h30 à 13h	Entraînement libre

Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires ni les jours fériés

La cotisation

Elle comprend :

la licence fédérale fixée par la FFTA
la cotisation régionale fixée par la Ligue
la cotisation départementale fixée par le Comité 80
la cotisation du club et les cours
l'assurance de la FFTA

à régler avant le 30 septembre
avec questionnaire de santé
ou certificat médical obligatoire

Archers débutants ou sans matériel

Prêt des arcs et flèches compris.

Jeunes : 150 € pour l'année
Adultes : 170 € pour l'année

Archers confirmés avec matériel

Jeunes : 105 € pour l'année
Adultes : 115 € pour l'année
Licenciés non tireurs : 50€
Licenciés non compétiteurs : - 15€

Réduction de 10 €
à partir du
2^{ème} licencié par famille.

Possibilité de paiement en plusieurs fois.